

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 71 (1979)
Heft: 10

Artikel: Le défi des années 80
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le défi des années 80

La troisième conférence régionale européenne de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'est tenue à Genève du 16 au 25 octobre dernier. Outre l'examen du rapport du directeur général qui traitait des problèmes de croissance, de changements structurels et de politique de la main-d'œuvre en général, deux points essentiels figuraient à l'ordre du jour de cette réunion. Il s'agit des problèmes qui se posent aux jeunes en relation avec le travail ainsi que des « politiques et pratiques en vue de l'amélioration des conditions et du milieu du travail en Europe ». Des questions capitales sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Mais pour l'instant, nous voudrions reproduire les passages les plus significatifs de la réponse de M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail (BIT) à la discussion de son rapport. Ses déclarations nous semblent en effet refléter assez exactement les préoccupations actuelles des travailleurs de notre continent en même temps que les conclusions que l'on peut tirer de cette réunion à l'échelle européenne. Réd.

« Cette conférence, a souligné le directeur général du BIT, vient de se tenir au seuil critique d'une décennie que le monde du travail envisage avec appréhension.

Les scénarios proposés pour les années quatre-vingt ne sont pas, dans l'ensemble, encourageants, aussi bien pour les pays industrialisés que pour le monde en développement. Leurs auteurs se demandent si les stratégies proposées jusqu'ici pour le développement, suffiront, sur le plan international comme dans chaque nation, à mobiliser les ressources et à améliorer les mécanismes qui devraient créer les centaines de millions d'emplois nécessaires, à réduire les inégalités au sein des nations comme entre les nations, à supprimer les conditions de travail les plus dégradantes.

La toile de fond sur laquelle se profilent les problèmes du travail dans les années à venir est austère. Nous devons cependant, en les affrontant, garder à l'esprit les progrès spectaculaires bien qu'inégaux obtenus dans les diverses parties de l'Europe, aussi bien dans les pays d'économie de marché que dans les pays d'économie planifiée.

On a évoqué les rythmes lents de croissance dans la plupart des grands pays industriels et souligné l'aggravation des problèmes de l'énergie, les répercussions sur les économies européennes d'une division internationale du travail au changement lent mais profond et irréversible. On a parlé très fréquemment de l'impact des nouvelles technologies – particulièrement dans le domaine de l'électronique – sur les structures de la production et sur l'emploi des hommes.

Accepter le changement

Enfin la persistance d'un chômage élevé dans un grand nombre de pays de cette région et les pénuries de main-d'œuvre qui, à l'inverse, affectent d'autres pays ont été sans cesse soulignées comme l'a été la nécessité d'améliorer les conditions de travail auxquelles l'emploi paraît de plus en plus lié. Ces facteurs risquent de modifier radicalement le panorama des pays européens auxquels, peut-être avec trop de candeur, nous avons, pendant longtemps au lendemain du deuxième conflit mondial, trouvé beaucoup de séduction. Plusieurs participants à cette réunion ont dit, avec raison, que le mot-clé de l'avenir était celui de changement.

A l'évidence, les problèmes affectant le monde du travail en Europe ont pris une dimension et une complexité telles que tout commande de tirer, d'une concertation renforcée, tous les enseignements et les appuis mutuels possibles.

C'est cette conviction qui a naturellement amené cette conférence à traduire, dans une série de propositions, de conclusions et de résolutions, la volonté de progresser dans certaines directions communes.

Qu'il me soit permis d'espérer que cette conférence, par ses échos et ses prolongements, contribuera à faire pénétrer, dans l'esprit public à travers les moyens d'information, mais aussi à travers les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, la nécessité d'accepter le changement et de l'orienter dans le sens de l'intérêt général qui est celui aussi bien des pays industrialisés que des autres. Certes, tout changement quel qu'il soit inspire la crainte et des réactions de défense. C'est ainsi que de certains côtés on prône le protectionnisme. Si des mesures isolées pour protéger un secteur brutalement menacé peuvent se justifier à titre temporaire, une politique protectionniste, étendue à tout le système de relations commerciales ne peut qu'entraîner la stagnation. A long terme, elle lèse aussi gravement les pays en développement que les pays industrialisés. Les uns et les autres doivent développer leur appareil de production, les premiers en s'engageant avec espoir dans des secteurs ouverts aux innovations technologiques et susceptibles d'absorber une main-d'œuvre hautement qualifiée; les seconds en s'attachant systématiquement à la formation à tous les niveaux qui, avec les investissements, demeure la clef de leur progrès.

Dans cette bataille permanente contre le chômage et pour la création d'emplois, il faut explorer toutes les possibilités tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le débat qui a eu lieu ici a bien mis en lumière la nécessité de renforcer les services de l'emploi et de placement, de généraliser l'orientation et la réinsertion professionnelles, en un mot d'accroître et de favoriser la mobilité de

la main-d'œuvre. On a dit aussi avec raison que les petites entreprises et d'autres petites unités de production peuvent jouer un rôle constant et important dans la création de nouveaux emplois. L'esprit d'entreprise, indispensable à toute économie dynamique, doit être encouragé par tous les moyens. Cela dit, ne négligeons pas les perspectives qui s'offrent dans les sociétés modernes pour de nombreux emplois liés à des services sociaux. Ces services ne font pas, à proprement parler, l'objet d'une demande sur le marché. Cependant les besoins de la collectivité pour ces services s'accroissent. Ils ne sont pas productifs au sens purement économique du terme, ils ne sont pas comptabilisés, ou le sont mal, et cependant ils contribuent à améliorer la qualité de la vie collective, à créer de nouveaux emplois. Certes, ce secteur potentiellement important qui touche à la vie collective, n'entre pas dans les schémas classiques des politiques de l'emploi et de la main-d'œuvre. Ce secteur mériterait cependant d'être mieux pris en compte pour cesser d'être ou d'apparaître marginal et pour que les hommes et les femmes qui s'y consacrent reçoivent des encouragements et bénéficient des conditions dont jouissent l'ensemble des travailleurs dans la communauté.

Les nouvelles technologies

Cette conférence a fourni des raisons puissantes d'approfondir notre réflexion commune sur l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi et le travail. C'est ainsi que l'informatique annonce l'avènement d'une société à haute productivité et l'apparition d'emplois nouveaux. Cette mutation est amorcée et s'accompagnera, dans l'avenir, de changements dans les structures des entreprises et sans doute des attitudes à l'égard du travail. Les travailleurs devront acquérir de nouvelles qualifications. Les techniques de production se modifieront, tant dans l'industrie que dans le secteur tertiaire.

Tout cela n'ira pas sans des suppressions de postes ici, des créations ailleurs, des modifications un peu partout. Les travailleurs sont, à l'évidence, les premiers concernés par ces changements technologiques. Les organisations syndicales qui défendent leurs intérêts les tiennent pour plus ou moins inévitables et cela avec raison. C'est le lieu d'affirmer que, face à ces changements, dont il est difficile encore de discerner l'ampleur et la direction, il faut, sans attendre, que l'Etat encourage les partenaires sociaux à se concerter et favorise lui-même cette concertation de telle manière que ces changements soient maîtrisés et non pas subis et que les travailleurs, en dernière analyse, en soient les bénéficiaires et non pas les victimes. Face aux formidables tâches et aux profondes mutations de notre temps, il faut donner toutes ses chances au dialogue nécessaire et permanent, entre partenaires pleinement conscients de l'enjeu et pleinement formés pour traiter les problèmes complexes dont

dépend, à beaucoup d'égards, l'avenir de nos sociétés. Ainsi s'affirmera de plus en plus la responsabilité, au sens plein du terme, qui, à côté des pouvoirs publics, reviendra dans les sociétés de demain aux organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs appelées à dépasser, dans leur concertation, les domaines traditionnels et parfois étroits de la négociation collective.

C'est pourquoi j'estime que l'OIT devrait attacher un soin accru à tout ce qui touche à l'éducation ouvrière, à l'aide aux organisations d'employeurs, aux relations professionnelles, pour en accroître les chances.

La sécurité sociale

Il faut s'attendre à ce qu'un autre problème exige aussi de sa part, dans les années à venir, des efforts accrus. Il s'agit de la sécurité sociale. Si j'exprime cette préoccupation, c'est parce que l'évolution de la situation démographique dans l'ensemble des pays d'Europe, soulève des problèmes et des interrogations graves. La baisse de la natalité entraînera une réduction de la population active qui assume le coût de la sécurité sociale, ainsi qu'une augmentation du nombre des personnes âgées, non actives, dont les ressources dépendent des régimes de pensions. Ainsi les charges s'accroissent. Tout commande de se préoccuper rapidement des solutions à apporter pour sauvegarder l'équilibre d'une institution qui s'est révélée non seulement bénéfique, mais essentielle à la stabilité et au progrès des sociétés industrialisées.

Ces solutions peuvent être trouvées conjointement dans la dimension familiale de la protection accordée par la sécurité sociale, ainsi que dans la révision de ses modes de financement, de manière à mieux équilibrer l'apport traditionnel des cotisations professionnelles et la contribution des fonds publics. L'équilibre à rechercher implique bien évidemment l'élaboration de nouvelles formes de solidarité entre les groupes sociaux et entre les générations. Telles sont quelques-unes des préoccupations dominantes qui pourraient utilement donner lieu à une réflexion commune en Europe, sous forme d'études et d'échanges d'expériences que le BIT est prêt à organiser. S'agissant de l'octroi des soins médicaux aux personnes en séjour temporaire, un projet d'accord a été mis au point par une réunion récente à Genève d'experts gouvernementaux.

Cela dit, au-delà des problèmes de la sécurité sociale, de ses difficultés, je veux croire que la dégradation des courbes démographiques, lentes ici, inquiétantes ailleurs, ne trahit pas quelque crainte ou quelque manque de confiance des Européens dans l'avenir de leur continent et dans la paix relative qu'il a connue enfin, pour la première fois depuis près de 35 ans.

Travailleurs migrants

Le problème des travailleurs migrants a été évoqué de différents côtés. Il ne pouvait être absent de ce débat. Il ne l'était pas en juin dernier à la Conférence internationale du travail qui offrait le cadre où il pouvait être évoqué sur un plan mondial. A la lumière des discussions qui viennent de se dérouler ici et de la résolution qui a été adoptée, le Bureau international du travail, suivra avec soin l'évolution de ce problème des travailleurs migrants. Je voudrais signaler que des consultations sont en cours avec le Conseil de l'Europe et l'OCDE, pour la mise en chantier d'une étude portant sur les problèmes de la deuxième génération de migrants. Cette étude se proposera d'examiner les perspectives ouvertes soit par l'insertion dans le pays d'emploi de leurs parents qui deviendrait alors leur pays d'accueil, soit par leur retour volontaire et leur insertion dans leur pays d'origine, soit enfin par leur départ convenablement préparé et organisé vers de nouveaux pays, des pays tiers.

Mandat rempli

Je crois pouvoir dire que la conférence a rempli son mandat. Les commissions techniques ont accompli un travail remarqué. De nombreuses idées importantes ont été développées par la Commission sur les jeunes et le travail et guideront, j'en suis sûr, les Etats européens dans la détermination de leurs politiques nationales. J'en retiens une qui me paraît revêtir une importance toute particulière. Elle concerne le moment privilégié où, au cours de leur processus d'insertion dans la vie active, les jeunes ont leurs premiers contacts avec le milieu de travail. On a souligné qu'il était capital que ce premier contact soit ressenti de manière favorable par les jeunes et que tous, dans l'entreprise, employeurs et travailleurs, devaient y consacrer un soin particulier.

La résolution adoptée sur l'amélioration des conditions et du milieu du travail en Europe constitue également à mes yeux un document important. Il l'est, d'une part, pour l'orientation des politiques nationales, notamment en matière de sécurité et d'hygiène, de temps et d'organisation du travail. Il l'est, d'autre part, parce qu'il prévoit le recours à des actions de l'OIT pour promouvoir et appuyer des réalisations qu'entreprendront les Etats. Le Conseil d'administration avait souhaité que la Conférence donne une dimension européenne au Programme international pour l'amélioration des conditions de travail (PIACT). Elle a pleinement répondu à son appel et jeté les bases d'un programme d'action solide et cohérent.»